

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_032_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Anne MONPEYSSEN.

Présents : Anne MONPEYSSEN, Nancy BRET, Didier BEDOUSSAC, Catherine LORETTE, Bruno ROUME, Cédric DELOBELLE, Noémie VIEILLECHAIZE,

Représentés : 0

Absents et Excusés : Robin DAUBIGNARD, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Aliénation de chemins ruraux : approbation du rapport du Commissaire Enquêteur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 juin 2025, reçue en préfecture le 19 juin 2025, autorisant le Maire à procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux suivants :

- Chemin rural n°19 de la RD N°7 à Lacam
- Chemin entre les parcelles A84 et 85 à Noël
- Portion de chemin cadastré A 842 près de Noël
- Chemin de la RD n°7 à Le Feyt entre les parcelles A 794 et A 796.
- Chemin du Feyt à Braconnat et chemin séparent la parcelle A 72 de la Parcelle A 1010.
- Chemin entre les parcelles A 112 et A 969 en bordure de la RD 32 (La Rigaldie)
- Chemin entre les parcelles A 543 et A 193 (La Rigaldie)
- Chemin entre les parcelles A 255 et A 261 (La Rigaldie)
- Portion de chemin désaffecté (parcelles A 1184 et A 1185 à Le Soulier)
- Chemin de Brau à la parcelle A 579
- Anciennes portions de chemin désaffectées parcelles A 1131, A 1132, A 1133 et A 1134
- Parcelles A 1122 à céder à Mr BESSE
- Portion de chemin allant du CR 19 à la Parcelle A 405 (Lacam).

Elle informe ensuite le Conseil Municipal que Mr le Maire a pris un arrêté le 4 novembre 2025, reçu en préfecture le 4 novembre 2025, portant ouverture de cette enquête publique avec nomination du Commissaire Enquêteur. L'enquête s'est déroulée du 5 janvier 2026 au 4 février 2026.

Madame le Maire donne ensuite lecture du rapport du Commissaire Enquêteur et de l'avis favorable qu'il a émis à ce projet d'aliénations partielles ou totales des 12 chemins concernés.

Elle rappelle ensuite que le dossier soumis à l'enquête publique avait été élaboré par Mr MAZE Roger, expert en conseil et accompagnement des collectivités territoriales dans le domaine foncier.

Afin de finaliser cette procédure d'aliénations et de cessions partielles ou totales de chemins ruraux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander à Mr MAZE Roger qui a suivi ce dossier un devis pour établir les documents nécessaires et actes administratifs correspondants.

Une fois les actes administratifs rédigés et signés par la Commune et les parties concernées, l'opération sera terminée et régularisée. Un exemplaire sera destiné aux acquéreurs, un exemplaire au service des hypothèques pour régularisation au cadastre, un exemplaire conservé en mairie.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

-Approuve le rapport et l'avis favorable de Mr le Commissaire Enquêteur,

-Autorise Mme le Maire à solliciter Mr MAZE Roger pour un devis concernant l'élaboration des documents nécessaires à finaliser l'opération et notamment la rédaction des actes administratifs.

Le Maire,

Anne MONPEYSSEN
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 juin 2026
Publié le 11 juin 2026

Secrétaire de Séance

BRET Nancy

